

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DE LEGISLATION

A — N° 80

21 août 2000

Sommaire

ASSISTANCE MEDICALE A BORD DES NAVIRES

Règlement grand-ducal du 22 juin 2000 portant exécution de la loi du 29 avril 2000 transposant la directive 92/29/CEE du Conseil du 31 mars 1992 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour promouvoir une meilleure assistance médicale à bord des navires. page **1908**

Règlement grand-ducal du 22 juin 2000 portant exécution de la loi du 29 avril 2000 transposant la directive 92/29/CEE du Conseil du 31 mars 1992 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour promouvoir une meilleure assistance médicale à bord des navires.

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la loi du 9 août 1971 concernant l'exécution et la sanction des décisions et des directives ainsi que la sanction des règlements des communautés européennes en matière économique, technique, agricole, forestière, sociale et en matière de transports telle qu'elle a été modifiée et complétée dans la suite;

Vu la loi du 9 novembre 1990 ayant pour objet la création d'un registre public maritime luxembourgeois telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi du 17 juin 1994;

Vu la loi du 29 avril 2000 transposant la directive 92/29/CEE du Conseil du 31 mars 1992 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour promouvoir une meilleure assistance médicale à bord des navires;

Vu les avis de la Chambre de Commerce, de la Chambre de Travail et de la Chambre des Employés Privés;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre des Transports et de Notre Ministre de la Santé et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1^{er}. Catégories de navires

Les navires sont classés en trois catégories:

- A. Navire pratiquant la navigation maritime ou la pêche en mer, sans limitation de parages.
- B. Navire pratiquant la navigation maritime ou la pêche en mer dans des parages limités à moins de 150 milles marins du port le plus proche médicalement équipé de façon adéquate.
- C. Navire pratiquant la navigation portuaire, les bateaux et les embarcations restant très près des côtes ou ne disposant pas d'emménagements autres qu'une timonerie.

Art. 2. Dotation médicale (Liste non exhaustive)

Tout navire doit avoir à son bord en permanence une dotation médicale qualitativement au moins conforme aux prescriptions ci-jointes:

I. MEDICAMENTS

1. CARDIO-VASCULAIRES

a) Analeptiques cardio-circulatoires – sympathomimétiques

Adrénaline 0,1 % amp. 0,5 ml au min.

Dioxine 0,5 mg/ml ampoules 2 ml

b) Antiangoreux

Dinitrate d'isorbide 5mg comprimés (Cédocard)

Nifédipine 10 mg capsules (Adalat*)

c) Diurétique

furosemide 40 mg comprimés (Lasix*)

furosemide 20 mg ampoules (Lasix*)

d) Antihémorragiques y compris utérotonique si femme à bord

ergométrine gouttes 0,25 mg/ml (Méthergine*)

ergométrine ampoules 0,2 mg/ml (Méthergine*)

e) Antihypertenseur

propranolol 40 mg comprimés (Inderal*)

	Catégories des navires		
	A	B	C
10	5	5	
6	6	-	
60	60	60	
50	50	-	
50	12	-	
10	5	-	
20	10	-	
10	5	1	
50	-	-	

2. MEDICAMENTS AGISSANT SUR LE SYSTEME GASTRO-INTESTINAL

a) Médicaments de la pathologie gastrique et intestinale

- Anti-ulcéreux antagoniste des récepteurs H2 à l'histamine
cimétidine 200 mg comprimés (Tagamet*)

100	50	-
-----	----	---

- Anti-acide pansement de la muqueuse
hydroxide de magnésium 400 mg comprimés

200	40	-
-----	----	---

suspension d'hydroxide de magnésium 400 mg/5 ml, 350 ml

2	-	-
---	---	---

b) Anti-émétique

métoclopramide 10 mg ampoules (Primpéran*)

12	6	3
----	---	---

dompéridone 60 mg suppo (Motilium)

12	6	-
----	---	---

c) Laxatif lubrifiant

émulsion de paraffine 224 ml (Agalrol*)

1	-	-
---	---	---

d) Antidiarrhéique

préparation sachet (glucose 20 g, chlorure de soude 3,5 g,
bicarbonate de soude 2,5 g, chlorure de potassium 1,5 g)

30	-	-
----	---	---

lopéramide 2 mg capsule (Imodium*)

120	40	20
-----	----	----

e) Antiseptique intestinal

charbon activé 70 g granules ou poudre

1	1	-
---	---	---

f) Antihémorroïdaire

undécylénate de clemizole 5 mg
hydrochloride de cinchocaïne 1 mg
hexachlorofène 2,5 mg
caproate de prednisolone 1,3 mg (Scheriproct*) suppo

60	24	-
----	----	---

3. ANALGESIQUES ET ANTIPASMODIQUES

a) Analgésique, antipyrétique et anti-inflammatoire

acide acétylsalicylique 500 mg comprimés

200	120	40
-----	-----	----

aracétamol 500 mg comprimés

200	120	-
-----	-----	---

b) Analgésique puissant

indométhacine 50 mg capsules (Indocid*)

30	30	-
----	----	---

tartrate d'ergotamine comprimés (Cafergot*)

40	20	-
----	----	---

morphine 10 mg ampoules

10	5	-
----	---	---

c) Spasmodolytique

butylhyoscine 20 mg ampoules (Buscopan*)

12	6	-
----	---	---

buthyloscine 10 mg comprimés (Buscopan*)

50	20	-
----	----	---

4. MEDICAMENTS DU SYSTEME NERVEUX

a) Anxiolytique

diazepam 5 mg comprimés (Valium*)

50	25	-
----	----	---

diazepam 10 mg ampoule (Valium*)

6	6	-
---	---	---

b) Neuroleptique

halopéridol 5 mg ampoule (Haldol*)

10	5	-
----	---	---

c) Antinaupathique

cinnarizine 20 mg comprimés
maléate de dompéridone 15 mg (Touristil*)

48	24	12
----	----	----

d) Anti-épileptique

phénobarbital 100 mg comprimés

100	-	-
-----	---	---

5. ANTI-ALLERGIQUES ET ANTI-ANAPHYLACTIQUES

a) Antihistaminique H1

maléate de d.chl. féniramine 6 mg comprimés (Polaramine*)

60	20	-
----	----	---

b) Glucocorticoïde injectable

méthylprednisolone 40 mg ampoules (Solu-Medrol*)

6	3	-
---	---	---

6. MEDICAMENTS DU SYSTEME RESPIRATOIRE

a) Médicament utilisé dans le bronchospasme

salbutamol inhalateur (Ventolin*) 200 doses

2	1	-
---	---	---

salbutamol 0,5 mg ampoule (Ventolin*)

3	-	-
---	---	---

théophylline retard 250 mg dragee

30	-	-
----	---	---

b) Antitussif

codéine 30 mg comprimés

40	-	-
----	---	---

sirop expectorant 200 ml

5	3	-
---	---	---

c) Médicaments utilisés dans les rhinites et les sinusites

cinnarizine 10 mg comprimés

30	15	-
----	----	---

hydrochl. de phénylpropanolamine 50 mg

iodide d'isopropamine 2,5 mg (Rinomar*)

7. MEDICAMENTS ANTI-INFECTIEUX

a) Antibiotiques (au moins deux familles)

amoxicilline 500 mg capsules

64	32	-
----	----	---

amoxicilline 1 g ampoule

15	9	-
----	---	---

érythromycine 500 mg comprimés

64	32	-
----	----	---

doxycycline 100 mg capsules

50	-	-
----	---	---

benzathine pénicilline G 1, 2 M.U. amp. (Pénadur L.A.*)

15	-	-
----	---	---

spectinomycine 2 g ampoule (Trobicin*)

5	-	-
---	---	---

b) Sulfamide antibactérien

triméthoprim 80 mg comprimés

100	50	-
-----	----	---

sulfaméthoxazole 400 mg

c) Antiseptique des voies urinaires

norfloxacine 400 mg comprimés (Zoroxin*)

100	50	-
-----	----	---

d) Antiparasitaire

mébendazole 100 mg comprimés (Vermox*)

12	6	-
----	---	---

chloroquine 100 mg capsules (Nivaquine*)

1000	300	60
------	-----	----

proguanil 100 mg comprimés (Paludrine*)

3250	1000	250
------	------	-----

quinine 500 mg comprimés	100	60	-
mefloquine 250 mg comprimés (Lariam*)	12	12	-
sulfadoxine 500 mg comprimés			
pyriméthamine 25 mg (Fansidar*)	12	12	-
metronidazole 500 mg comprimés (Flagyl*)	40	20	-
e) Anti-infectieux intestinal			
nifuroxazide 200 mg comprimés (Ercefuryl*)	56	16	-
f) Vaccins et immunoglobulines antitétaniques			
anatoxine tétanique ampoule 40 U.I. (Tevax*)	5	3	-
immunoglobuline humaine ampoule antitétanique 250 mg U.I.	3	1	
8. COMPOSES DESTINES A LA REHYDRATATION, A L'APPORT CALORIQUE ET AU REMPLISSAGE VASCULAIRE			
chlorure sodique 1 g comprimés	500	-	-
chlorure sodique 9 g perfusion eau 1 L	4	2	-
solution de substitution du plasma	2	1	-
9. MEDICAMENTS A USAGE EXTERNE			
a) Médicaments à usage dermatologique			
- Solution antiseptique			
cétrimide 15 % solution	4	2	2
chlorhexidinedigl. 1,5 % 250 ml (H.A.C.*)			
eau oxygenée 3% 100 ml solution	1	-	-
- alcool dénaturé 70% 200 ml solution			
	5	1	-
- Pommade antibiotique			
chlorhydrate de chlortétracycline 14 g pomade (Auréomycine*)	4	2	-
- Pommade anti-inflammatoire et antalgique			
nicotinate de benzyl 10 mg	2	1	-
oléorésine de capsicum 10 mg			
salicylate de glycol 10 mg			
eucalyptol 10 mg			
camphre 10 mg			
essence de pin 8,5 mg			
essence de térébenthine 31 mg/g			
35 g baume (Sloan*)			
- acétonide de fluocinolone 0,025%			
néomycine 0,5% 5 g crème (Neo-Synalar*)	6	3	-
- Gel dermique antimycosique			
miconazole 2% 30 g crème (Daktarin*)	2	2	-
- Préparation contre les brûlures			

sulfadiazine d'argent 1% 500 g crème (Flammazine*)	1	1(50Gr.)	-
copolymères d'acryl 3,1% 28 X 15 cm pansement (Op-Site*)	4	2	1
b) Médicaments à usage ophtalmique			
- Collyre antibiotique			
eau boriquée 100 g collyre	1	1	-
- Collyre antibiotique et anti-inflammatoire			
oxytétracycline 5 mg 3,5 g onguent opht. (Terramycine*)	6	3	-
dexaméthasone 0,1%§	8	4	-
chloramphénicol 0,4% 5 ml collyre (De icol*)			
- Collyre anesthésique			
oxybuprocaine 1% 20 ml collyre (Novesine*)	1	1	-
- Collyre myotique hypotonisant			
pilocarpine 2% 10 ml collyre	2	2	-
c) Médicaments à usage otique			
- Solution antibiotique			
bacitracine 2500 U.I	5	3	-
sulfate de néomycine 30.000 U.I. 10 ml solution (Nébacetine*)			
- Solution anesthésique et anti-inflammatoire			
clioquinol 10 mg gouttes	2	1	-
pivalate de fluméthasone 0,2 mg/ml 7,5 ml (Locacortene-Vioforme*)			
d) Médicaments des affections bucco-pharyngées			
- Collutoire antibiotique ou antiseptique			
chlorhexidine digluconas solution 0,2% 200 ml (Hibident*)	5	3	-
e) Anesthésiques locaux			
- Anesthésique local par réfrigération			
éthylchlorure 50 ml solution	2	1	-
- Anesthésique local injectable par voie sous-cutanée			
lidocaïnehydrochloride 1%, 20 ml flacon	3	2	-
- Mélange anesthésique et antiseptique dentaire			
chlorhydrate de procaine 4,10 g			
alcool benzylique 6,15 g			
créosote 28,65 g			
phénol 20,50 g			
eugénol 42,70 g 100 ml solution (Pulpéryl*)	1	-	-
lignocaïne 2% 30 g gel (Xylocaïne*)	2	1	1

II. MATERIEL MEDICAL

1. MATERIEL DE REANIMATION

- Appareil de réanimation manuelle

Ballon manuel permettant l'administration d'oxygène

1	1	-
---	---	---

- Appareil à oxygénothérapie avec détendeur permettant l'utilisation de l'oxygène industriel du bord, ou réservoir d'oxygène industriel du bord, ou réservoir d'oxygène

Coffre à oxygénothérapie, contenant: bouteille d'oxygène réglable pour un traitement de 90 min. à un débit de 15 L/min.; soit 1350 L par bouteille, à la pression atmosphérique;

2	1	-
1	1	-
1	1	-
1	1	-
1	1	-
5	5	-

Détendeur

Régulateur du débit, délivrant au moins 4 L/min.

Humidificateur incassable, relié aux bouteilles

jeu de raccords

Masque réglable en plastique à usage unique

Bouteille d'oxygène pressurisée

2700L	1350L	-
-------	-------	---

- Aspirateur mécanique pour désobstruction des voies aériennes supérieures

Pompe mécanique pour dégager les voies respiratoires supérieures

1	1	-
---	---	---

- Embouts buccaux pour réanimation bouche à bouche

Canule de Guédel

Numéro 4

2	2	2
2	2	-
1	1	-

Numéro 3

Numéro 1

2. PANSEMENTS ET MATERIEL DE SUTURE

- Agrafeuse à usage unique pour suture, ou nécessaire de suture et d'aiguilles

Agraffes métalliques

40	40	20
1	1	-

avec applicateur stérilisable

- Bandage élastique autoadhésif

Bandages élastiques adhésifs, de rouleau

2	1	1
4	2	2

Bandages Velpeau, de rouleau

- Bandes de gaze à pansement

Bandes de gaze à pansement, de rouleau

12	-	-
----	---	---

- Bandes de gaze tubulaire pour pansement de doigt

Bandes de gaze tubulaires 5 m avec applicateur

2	-	-
100	50	25

- Compresse de gaze stérile

- Coton hydrophile

Coton hydrophile 100 g

3	1	-
5	3	2

Ruban adhésif, de rouleau

- Drap stérile pour brûlé

6	2	-
---	---	---

- Echarpe triangulaire

Echarpes triangulaires

4	3	-
12	12	12

Épingles de sûreté, en acier inoxydables

- Gants en polyéthylène à usage unique			
100 pièces	1	1	-
Gants chirurgicaux, stériles, 12 paires	1	1	-
- Pansements adhésifs			
Pansements adhésifs préparés, de rouleau en m.	5	3	1
- Pansements compressifs stériles larges	20	10	3
- Sutures adhésives ou bandes d'oxyde de zinc			
Bandelettes d'oxyde de zinc	30	20	10
- Sutures avec aiguille, non résorbables			
Sutures avec aiguille, non résorbable 3 X 40 mm	10	5	-
Catgut plein, min. 75 cm, muni d'une aiguille sémi-circulaire, 00, stérile	2	-	-
- Tulles gras			
tulle gras	50	40	30
Compresse ophtalmiques stériles	20	10	-
Préservatifs	250	100	-
sacs pour personnes décédées	2	2	-

3. INSTRUMENTS

- Bistouris à usage unique	20	-	-
- Boîte à instruments en acier inoxydable	1	1	-
- Ciseaux			
Ciseaux coupe-fils	1	1	-
Ciseaux de pansements	1	1	1
- Pincettes à disséquer			
Pince à disséquer sans griffe	1	1	-
Pince à écharde type Stieglitz ou Feilchenfeld	1	1	-
- Pincettes hémostatiques	2	2	1
- Pincettes porte-aiguille	1	1	-
Stérilisateur	1	-	-
Brosse à ongles	1	1	-
Aimant ophtalmique	1	1	-
Spéculum dentaire	1	-	-
Sonde dentaire	1	-	-
Instrument de modelage	1	-	-
Pincette pour plombage	1	-	-
- Rasoirs à usage unique	1	-	-

4. MATERIEL D'EXAMEN ET DE SURVEILLANCE MEDICALE

- Abaisse langues à usage unique	100	50	-
- Bandelettes réactives pour analyse d'urine par emballage pour:			
Protéines	1	-	-
Glucose	1	-	-

Sang	1	-	-
Acétone	1	-	-
Bandelettes ou gouttes de Fluoresceïne	100	50	-
- Feuilles de température et de traitement	30	10	-
- Fiches médicales d'évacuation	20	5	-
- Stéthoscope	1	1	-
- Tensiomètre anéroïde	1	1	-
- Thermomètre médical standard	2	2	-
- Thermomètre à hypothermie	1	1	-
Guide médical	1	1	1
Régistre des médicaments contrôlés	1	1	1
Coffre étanche rigide	-	-	1

5. MATERIEL D'INJECTION, DE PERFUSION, DE PONCTION ET DE SONDAGE

- Nécessaire pour drainer la vessie	1	-	-
- Nécessaire à goutte à goutte rectal	5	-	-
- Tubulures à perfusion, à usage unique	10	5	-
- Poche de drainage d'urine	2	1	-
- Seringues et aiguilles à usage unique			
2 ml	40	20	-
5 ml	100	50	-
Aiguilles pour traitement intraveineux	10	5	-
- Sonde urinaire			
Sonde à ballonnet	2	1	-
Lubrifiant stérile 15 g	1	1	-
Bande élastique avec Velcro*	1	1	-
Potence à perfusion	1	1	-
Bouteille pour l'irrigation ophtalmique	2	1	-

6. MATERIEL MEDICAL GENERAL

- Bassin de commodité	1	-	-
Alaise de caoutchouc	1	-	-
Couvertures ou sacs d'urgence	6	3	1
- Bouillotte	2	1	-
- Urinal masculin	1	1	-
- Vessie de glace			
Vessie pour glaçons	2	1	-
Cuvette réniforme	2	1	-

7. MATERIEL D'IMMOBILISATION ET DE CONTENTION

- Attelle malléable pour doigt

Attelle, aluminium (pour doigts)

5	3	-
---	---	---

- Attelle malléable pour avant-bras et main

Attelle, normale; jeu =4

1	1	-
---	---	---

- Attelles gonflables

Attelle gonflable; jeu =4

1	1	-
---	---	---

- Attelles pour cuisse

Attelle, bois

1	1	-
---	---	---

- Collier cervical pour immobilisation du cou

1	1	-
---	---	---

- Gouttière treuillable ou matelas coquille à dépression permettant le débarquement et le transport des blessés ou malades à bord

1	1	-
---	---	---

8. DESINFECTION - DESINFECTATION - PROTECTION

- Composé pour désinfection de l'eau

Chloramide de sodium tosylique 350 g poudre (Chloramine*)

1	1	-
---	---	---

- Insecticide liquide 10 L. muni d'un pulvérisateur, capacité 5 L.

1	-	-
---	---	---

- Insecticide poudre, 110 g

1	1	-
---	---	---

III. ANTIDOTES

1. Médicaments

- Généraux

Solution de substitution du plasma 1 L, perfusion

2	1	1
---	---	---

Glucose 500 g poudre

1	1	1
---	---	---

Acide ascorbinique 1 g comprimés

200	200	100
-----	-----	-----

Acide ascorbinique 500 mg ampoule 5 ml

20	10	5
----	----	---

Chlorphéniramine ampoule 5 mg 1 ml (Polaramine injectable*)

39	21	9
----	----	---

- Cardio-vasculaires

Furosemide 40 mg comprimés (Lasix*)

74	24	12
----	----	----

Furosemide 20 mg ampoule (Lasix*)

40	10	5
----	----	---

Phytoménadione 10 mg ampoule 1 ml (Konakion*)

4	2	2
---	---	---

- Système gastro-intestinal

Hydroxyde d'aluminium avec hydroxide de magnésium 600 mg comprimés (Maalox*)

80	40	40
----	----	----

Charbon activé 70 g granulés ou poudre

1	1	1
---	---	---

Hydrochloride de métoclopramide 10 mg 2 ml ampoule (Primpéran*)

60	30	12
----	----	----

- Système nerveux

Diazépam 10 mg ampoule (Valium*)

60	30	12
----	----	----

Lévomepromazine 25 mg ampoule (Nozinan*)

80	30	10
----	----	----

Morphine 10 mg ampoule

30	15	5
----	----	---

Naloxon 0,4 mg ampoule (Narcan*)	30	10	10
Sulphate d'atropine 1 mg 1 ml	40 ampoule	40	20 10
- Système nerveux (suite)			
Nitrite d'amile 0,17 mg 0,2 ml, ampoules	100	20	10
Gluconate de calcium 1 g dragées effervescentes (Calcium Sandoz* Forte)	30	15	5
	160	50	20
Dimercaprol 100 ml ampoule (B.A.L.*)			
bleu de méthylène 1% 10 ml ampoule	40	20	10
- Système respiratoire			
Aminophylline 350 mg suppo	60	24	12
Salbutamol 0,1 mg 200 doses inhalateur (Ventolin*)	4	2	1
- Anti-infectieux			
Paracétamol 500 mg comprimés	120	40	20
Ampicilline 500 mg capsules	96	32	16
Ampicilline 500 mg ampoule	96	18	12
Trimétoprim 80 mg sulphaméthoxazol 400 mg comprimés	50	20	20
- Usage externe			
Tétracycline hydrochloride 1% 5 g pommade ophtalmique (Aureomycin*)	10	5	2
Alcool éthylique 10% 500 ml solution	4	2	1

2. Matériel médical

Nécessaire à oxygénothérapie (y compris le nécessaire à son entretien)

Coffre à oxygénothérapie, contenant: réservoir d'oxygène réglable pour un traitement de 90 min. à 15 L/min.: contenu de 1350 L par réservoir, mesuré à la pression atmosphérique	4	2	1
Détendeur	2	1	1
Régulateur du débit, fournissant au minimum 4 L/min.	2	1	1
Humidificateur incassable, connecté au réservoir	2	1	1
jeu de tuyaux	2	1	1
Masque réglable en plastique à usage unique	10	5	3

Remarque

En vue de l'application détaillée du présent règlement grand-ducal, il est permis de se référer au Guide des soins médicaux d'urgence à donner en cas d'accidents dus à des marchandises dangereuses (GSMU), inclus dans le Code maritime international des marchandises dangereuses de l'OMI (édition consolidée 1990).

L'adaptation éventuelle du présent règlement grand-ducal peut notamment tenir compte de la ou des mises à jour du GSMU.

Art. 3. Matières dangereuses

Les matières figurant au présent article sont à prendre en compte quel que soit l'état dans lequel elles sont embarquées, y compris l'état de déchets et de résidus de cargaison.

- Matières et objets explosifs;
- Gaz comprimés, liquéfiés ou dissous sous pression;
- Matières liquides inflammables;
- Matières solides inflammables;
- Matières sujettes à combustion spontanée;
- Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables;
- Matières carburantes;
- Peroxydes organiques;
- Matières toxiques;
- Matières infectieuses;
- Matières radioactives;
- Matières corrosives;
- Matières dangereuses diverses, c'est-à-dire toutes autres matières dont l'expérience a montré, ou pourra montrer, qu'elles présentent un caractère dangereux tel que les dispositions de l'article 3 devraient leur être appliquées.

Remarque

En vue de l'application détaillée du présent article, il est permis de se référer au Code maritime international des marchandises dangereuses de l'OMI (édition consolidée 1990).

L'adaptation éventuelle du présent article peut notamment tenir compte de la ou des mises à jour du Code maritime international des marchandises dangereuses de l'OMI.

Art. 4. Cadre général servant au contrôle des dotations médicales des navires

Le contenu de la dotation médicale doit être reporté sur un document de contrôle répondant au moins au cadre général fixé ci-joint:

Section A, NAVIRES DE LA CATEGORIE A

I. Identification du navire

Nom:

Pavillon:

Port d'attache:

II. Dotation médicale

Quantités requises	Quantité réellement à bord	Remarques (notamment: date éventuelle de péremption)
-----------------------	----------------------------------	---

1. Médicaments**1.1. CARDIO-VASCULAIRES**

a) Analeptiques cardio circulatoire

- Sympathomimétiques

b) Antiangoreux

c) Diurétique

d) Antihémorragiques y compris utérotonique
si femme à bord

e) Antihypertenseur

1.2. MEDICAMENTS AGISSANT SUR LE SYSTEME GASTRO-INTESTINAL

a) Médicaments de la pathologie gastrique et intestinale

- Anti-ulcéreux antagoniste des
récepteurs H2 à l'histamine

- Anti-acide pansement de la muqueuse

b) Anti-émétique

c) Laxatif lubrifiant

d) Antidiarrhéique

e) Antiseptique intestinal

f) Antihémorroïdaire

1.3. ANALGESIQUES ET ANTISPASMODIQUESa) Analgésique, antipyrétique et
anti-inflammatoire

b) Analgésique puissant

c) Spasmolytique

1.4. MEDICAMENTS DU SYSTEME NERVEUX

a) Anxiolytique

b) Neuroleptique

c) Antinaupathique

d) Anti-épileptique

1.5. ANTI-ALLERGIQUES ET ANTI-ANAPHYLACTIQUES

a) Antihistaminique H1			
b) Glucocorticoïde injectable			

1.6. MEDICAMENT DU SYSTEME RESPIRATOIRE

a) Médicament utilisé dans le bronchospasme			
b) Antitussif			
c) Médicaments utilisés dans les rhinites et les sinusites			

1.7. MEDICAMENTS ANTI-INFECTIEUX

a) Antibiotiques (au moins deux familles)			
b) Sulfamide antiactérien			
c) Antiparasitaire			
d) Anti-infectieux intestinal			
e) Vaccins et immunoglobulines antitétaniques			

1.8. COMPOSES DESTINES A LA REHYDRATATION, A L'APPORT CALORIQUE ET AU REMPLISSAGE VASCULAIRE

1.9. MEDICAMENTS A USAGE EXTERNE

a) Médicaments à usage dermatologique			
- Solution antiseptique			
- Pommade antibiotique			
- Pommade anti-inflammatoire et antalgique			
- Préparation contre les brûlures			
b) Médicaments à usage ophtalmique			
- Collyre antibiotique			
- Collyre antibiotique et anti-inflammatoire			
- Collyre anesthésique			
- Collyre myotique hypotonisant			
c) Médicaments à usage optique			
- Solution antibiotique			
- Solution anesthésique et anti-inflammatoire			
d) Médicaments des affections bucco-pharyngées			
- Collutoire antibiotique et antiseptique			
e) Anesthésiques locaux			
- Anesthésique local injectable par voie sous-cutanée			
- Mélange anesthésique et antiseptique dentaire			

2. Matériel médical

2.1. MATERIEL DE REANIMATION

	Quantités requis	Quantités réellement à bord	Remarques (notamment: date éventuelle de péremption)
- Appareil de réanimation manuelle			
- Appareil à oxygéno-thérapie avec détendeur permettant l'utilisation de l'oxygène industriel du bord, ou réservoir d'oxygène			
- Aspirateur mécanique pour désobstruction des voies aériennes supérieures			
- Embouts buccaux pour réanimation bouche à bouche			

2.2. PANSEMENTS ET MATERIEL DE SUTURE

- Agrafeuse à usage unique pour suture ou nécessaire de suture et d'aiguilles			
- Bandage élastique autoadhésif			
- Compresses de gaze stérile			
- Coton hydrophile			
- Drap stérile pour brûlé			
- Echarpe triangulaire			
- Gants en polyéthylène à usage unique			
- Pansements adhésifs			
- Pansements compressifs			
- Sutures adhésives ou bandes d'oxyde de zinc			
- Tulle gras			

2.3. INSTRUMENTS

- Boîte à instruments en acier inoxydable			
- Ciseaux			
- Pincettes à disséquer			
- Pincettes hémostatiques			

2.4. MATERIEL D'EXAMEN ET DE SURVEILLANCE MEDICALE

- Abaisse langue à usage unique			
- Fiches médicales d'évacuation			
- Stéthoscope			
- Tensiomètre anéroïde			
- Thermomètre médical standard			
- Thermomètre à hypothermie			

2.5. MATERIEL D'INJECTION, DE PERFUSION, DE PONCTION ET DE SONDAGE

- Seringues et aiguilles à usage unique			
---	--	--	--

2.6. MATERIEL D'IMMOBILISATION ET DE CONTENTION

- Attelle malléable pour doigt			
- Attelle malléable pour avant-bras et main			
- Attelles gonflables			
- Attelle pour cuisse			
- Collier cervical pour immobilisation du cou			

3. Antidotes

3.1. Généraux			
3.2. Cardio-vasculaires			
3.3. Système gastro-intestinal			
3.4. Système nerveux			
3.5. Système respiratoire			
3.6. Anti-infectieux			
3.7. Usage externe			
3.8. Autres			
3.9. Nécessaire à oxygéno-thérapie			

Lieu et date:

Signature du capitaine:

Visa de la personne ou autorité compétente:

Section B, NAVIRES DE LA CATEGORIE B

I. Identification du navire

Nom:

Pavillon:

Port d'attache:

II. Dotation médicale

Quantités requises	Quantité réellement à bord	Remarques (notamment: date éventuelle de péremption)
-----------------------	----------------------------------	---

1. Médicaments

1.1. CARDIO-VASCULAIRES

a) Analeptiques cardio circulatoire- Sympathomimétiques			
b) Antiangoreux			
c) Diurétique			
d) Antihémorragiques y compris utérotonique si femme à bord			

1.2. MEDICAMENTS AGISSANT SUR LE SYSTEME GASTRO-INTESTINAL

a) Médicaments de la pathologie gastrique et intestinale

- Anti-acide pansement de la muqueuse

b) Anti-émétique

c) Antidiarrhéique

d) Antiseptique intestinal

e) Antihémorroïdaire

1.3. ANALGESIQUES ET ANTISPASMODIQUES

a) Analgésique, antipyrétique et anti-inflammatoire

b) Analgésique puissant

c) Spasmolytique

1.4. MEDICAMENTS DU SYSTEME NERVEUX

a) Anxiolytique

b) Neuroleptique

c) Antinaupathique

1.5. ANTI-ALLERGIQUES ET ANTI-ANAPHYLACTIQUES

a) Antihistaminique H1

b) Glucocorticoïde injectable

1.6. MEDICAMENT DU SYSTEME RESPIRATOIRE

a) Médicament utilisé dans le bronchospasme

b) Antitussif

c) Médicaments utilisés dans les rhinites et les sinusites

1.7. MEDICAMENTS ANTI-INFECTIEUX

a) Antibiotiques (au moins deux familles)

b) Sulfamide antiactérien

c) Antiparasitaire

d) Anti-infectieux intestinal

e) Vaccins et immunoglobulines antitétaniques

1.8. COMPOSES DESTINES A LA REHYDRATATION, A L'APPORT CALORIQUE ET AU REMPLISSAGE VASCULAIRE

--	--	--

1.9. MEDICAMENTS A USAGE EXTERNE

a) Médicaments à usage dermatologique

- Solution antiseptique
- Pommade antibiotique
- Pommade anti-inflammatoire et antalgique
- Préparation contre les brûlures

b) Médicaments à usage ophtalmique

- Collyre antibiotique
- Collyre antibiotique et anti-inflammatoire
- Collyre anesthésique
- Collyre myotique hypotonisant

c) Médicaments à usage optique

- Solution antibiotique
- Solution anesthésique et anti-inflammatoire

d) Médicaments des affections bucco-pharyngées

- Collutoire antibiotique et antiseptique

--	--	--

e) Anesthésiques locaux

- Anesthésique local injectable par voie sous-cutanée
- Mélange anesthésique et antiseptique dentaire

--	--	--

--	--	--

2. Matériel médical

2.1. MATERIEL DE REANIMATION

Quantités requises	Quantités réellement à bord	Remarques (notamment: date éventuelle de péremption)
--------------------	-----------------------------	--

- Appareil de réanimation manuelle
- Appareil à oxygène-thérapie avec détendeur permettant l'utilisation de l'oxygène industriel du bord, ou réservoir d'oxygène
- Aspirateur mécanique pour désobstruction des voies aériennes supérieures
- Embouts buccaux pour réanimation bouche à bouche

2.2. PANSEMENTS ET MATERIEL DE SUTURE

- Agrafeuse à usage unique pour suture ou nécessaire de suture et d'aiguilles
- Bandage élastique autoadhésif
- Compresses de gaze stérile
- Coton hydrophile

- Drap stérile pour brûlé
- Echarpe triangulaire
- Gants en polyéthylène à usage unique
- Pansements adhésifs
- Pansements compressifs stériles
- Sutures adhésives ou bandes d'oxyde de zinc
- Tulle gras

2.3. INSTRUMENTS

- Boîte à instruments en acier inoxydable
- Ciseaux
- Pincettes à disséquer
- Pincettes hémostatiques

2.4. MATERIEL D'EXAMEN ET DE SURVEILLANCE MEDICALE

- Abaisse langue à usage unique
- Fiches médicales d'évacuation
- Stéthoscope
- Tensiomètre anéroïde
- Thermomètre médical standard
- Thermomètre à hypothermie

2.5. MATERIEL D'INJECTION, DE PERFUSION, DE PONCTION ET DE SONDAGE

- Seringues et aiguilles à usage unique

Quantités requis	Quantité réellement à bord	Remarques (notamment: date éventuelle de péremption)

2.6. MATERIEL D'IMMOBILISATION ET DE CONTENTION

- Attelle malléable pour doigt
- Attelle malléable pour avant-bras et main
- Attelles gonflables
- Attelle pour cuisse
- Collier cervical pour immobilisation du cou

3. Antidotes

3.1. Généraux		
3.2. Cardio-vasculaires		
3.3. Système gastro-intestinal		
3.4. Système nerveux		
3.5. Système respiratoire		
3.6. Anti-infectieux		
3.7. Usage externe		
3.8. Autres		
3.9. Nécessaire à oxygéo-thérapie		

Lieu et date:

Signature du capitaine:

Visa de la personne ou autorité compétente:

SECTION C. NAVIRES DE LA CATEGORIE C**I. Identification du navire**

Nom:

Pavillon:

Port d'attache:

II. Dotation médicale

Quantités requises	Quantité réellement à bord	Remarques (notamment: date éventuelle de péremption)
-----------------------	----------------------------------	---

1. Médicaments**1.1. CARDIO-VASCULAIRES**

a) Antiangoreux

b) Antihémorragiques, y compris utérotonique
si femme à bord

1.2. MEDICAMENTS AGISSANT SUR LE SYSTEME GASTRO-INTESTINAL

a) Anti-émétique

b) Antidiarrhéique

1.3. ANALGESIQUES ET ANTIPASMODIQUESa) Analgésique, antipyrétique et anti-
inflammatoire

--	--	--

1.4. MEDICAMENTS DU SYSTEME NERVEUX

- Antinaupathique

--	--	--

1.5. MEDICAMENTS A USAGE EXTERNE

- Médicaments à usage dermatologique-
Solution antiseptique
- Préparation contre les brûlures

2. Matériel médical

2.1. MATERIEL DE REANIMATION

- Embouts buccaux pour réanimation bouche
à bouche

--	--	--

2.2. PANSEMENTS ET MATERIEL DE SUTURE

- Bandage élastique auto-adhésif
- Compresse de gaze stérile
- Gants en polyéthylène à usage unique
- Pansements compressifs stériles
- Sutures adhésives ou bandes d'oxyde de zinc

3. Antidotes

- 3.1. Généraux
- 3.2. Cardio-vasculaires
- 3.3. Système gastro-intestinal
- 3.4. Système nerveux
- 3.5. Système respiratoire
- 3.6. Anti-infectieux
- 3.7. Usage externe
- 3.8. Autres
- 3.9. Nécessaire à oxygéno-thérapie

Lieu et date:

Signature du capitaine:

Visa de la personne ou autorité compétente:

Art. 5. Formation médicale du capitaine et des travailleurs désignés

Le capitaine ou son délégué doit avoir reçu une formation adéquate qui est à actualiser périodiquement et qui doit suivre les orientations générales ci-jointes:

- I.
 1. Acquisition de connaissances de base en physiologie, séméiologie et thérapeutique.
 2. Acquisition d'éléments de prévention sanitaire, notamment en matière d'hygiène individuelle et collective, et d'éléments ayant trait à d'éventuelles mesures prophylactiques.
 3. Acquisition d'un savoir-faire pratique concernant les gestes thérapeutiques essentiels et les modalités de l'évacuation sanitaire.
Pour les responsables des soins à bord des navires de la catégorie A, la formation pratique devra se faire, si possible, en milieu hospitalier.
 4. Acquisition d'une bonne connaissance des modalités d'utilisation des moyens de consultation médicale à distance.
- II. La formation médicale doit tenir compte des programmes définis par les textes internationaux récents généralement reconnus.

Art. 6. Publication

Notre Ministre des Transports et Notre Ministre de la Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre des Transports,
Henri Grethen

Le Ministre de la Santé,
Carlo Wagner

Palais de Luxembourg, le 22 juin 2000.

Pour le Grand-Duc:
Son Lieutenant-Représentant
Henri
Grand-Duc héritier